

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Le 25 février 2016 à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BOSSÉ, maire, à la suite de la convocation adressée lui-même, le 18 février 2016.

Etaient présents : M. Fabien BOSSE, Mme Anny PROD'HOMME, M. Frédéric MONNIER, Mme Marie-Annick ELUARD, Suzanne BOISSEAU, M. Samuel DELANOE, M. Stéphane CADEAU, M. Louis PERRAULT, Patrick GOHIER, Mme Karine VIGNERON, Mme Virginie BERGUA

Etait excusé :

A été nommée secrétaire de séance : Mme Suzanne BOISSEAU

Adjonction à l'ordre du jour :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte l'adjonction à l'ordre du jour de la délibération suivante : attribution d'une aide aux transports scolaires 2016

Le compte rendu du 28 janvier 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

DEL 16-7 Demande de subvention mise aux normes des bâtiments communaux : accessibilité

Monsieur le Maire rappelle que le plan d'accessibilité programmé a été réalisé courant septembre 2015 afin de définir la programmation de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public.

Ainsi, il est prévu de rendre accessible, pour l'année 2016, les écoles maternelles et primaires ainsi que les toilettes publiques.

Divers devis ont été demandés pour l'ensemble des travaux pour une estimation de 27 184€.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 65%, dont 45% de fonds DETR, 20% de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Pouancé.

A cet effet, il propose de déposer les demandes de subvention auprès de partenaires institutionnels.

Par conséquent,

Le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur la conduite de ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2016,

CHARGE M. le Maire de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes de Pouancé au titre des fonds de concours accessibilité et de la DETR.

DEPENSES	Montant HT En euros	RECETTES	Montant
TOILETTES PUBLIQUES			
Maçonnerie	1 938.00		
Platerie, carrelage	2 361.00	D.E.T.R. 45%	12 682.80
Plomberie	1 468.00		
Electricité	653.00		
Gros œuvre démolition	1 353.00	Communauté de Communes de Pouancé 20%	5 636.80
Menuiserie	1 467.00		
Sous total	9 240.00	Sous Total	18 319.60
ECOLE PRIMAIRE			
Maçonnerie	1 692.00		
Platerie, carrelage	3 819.00		
Plomberie	3 412.00		
Electricité	691.00		
Sous total	9 614.00		
ECOLE MATERNELLE			
Maçonnerie	491.00		
Platerie, carrelage	3 066.00		
Plomberie	3 306.00		
Menuiserie	1 467.00		
Sous total	8 330.00		
TOTAL	27 184.00		
PUBLICITE			
Publication des marchés	1 000.00	Autofinancement	9 864.40
TOTAL	28 184.00	TOTAL	28 184.00

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

DEL 16-08 Demande de subvention : équipements sportifs

Monsieur le Maire propose d'aménager une aire de jeux pour les enfants du village.

Il dépose sur le bureau une estimation de l'entreprise Ekip Collectivités de Rochefort Samson d'un montant de 4 793.22 euros TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de fonds DETR à hauteur de 35%.

A cet effet, il propose de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture.

Par conséquent,

Le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur la conduite de ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2016,

CHARGE M. le Maire de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Dépenses	Montant HT En euros	RECETTES	Montant
EQUIPEMENT			
Jeu ressort face à face jumper	585.00	D.E.T.R. 35%	1 398.00
Jeu papyrus	2 465.00		
Portique 2 m balançoires	944.00	Sous Total	1 398.00
		Autofinancement	2 596.00
TOTAL	3 994.00	TOTAL	3 994.00

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

DEL 16-9 Subvention aux associations 2016 : attribution

Vu les dossiers déposés par les associations d'intérêt communal,

ENTENDU le présent exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- l'association Familles Rurales, Mesdames Anny Prod'homme, Karine Vigneron, Suzanne Boisseau, conseillères intéressées, n'ont pas pris part à cette délibération et ont quitté la salle,
- l'association Parents d'Elèves, Monsieur Frédéric Monnier, conseiller intéressé, n'a pas pris part à cette délibération et a quitté la salle,
- l'association Jeanne d'Arc, Madame Anny Prod'homme conseillère intéressée, n'a pas pris part à cette délibération et a quitté la salle et Monsieur Samuel Delanoë conseiller intéressé (par procuration à Monsieur Louis Perrault),

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-annexé.

PRECISE que les crédits sont ouverts au compte 6574 du BP 2016,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

ASSOCIATIONS	MONTANT En euros
Familles Rurales	89.75
Familles Rurales (Cantine scolaire)	12 000
Familles Rurales (garderie)	10 300
Comité FNACA	200
GDON Le Tremblay	200
Association Parents d'Elèves (récompenses scolaires)	720
Association Parents d'Elèves (classe de découverte)	440
Association sportive de la Verzée (école)	250
Association Jeanne d'Arc	1600
Association Entente du Haut Anjou	600
Fanfare toutes aides Noëllet	100
Club de la Bonne rencontre	150
Association Dout'Uva	500

DEL 16-10 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de remplacer urgemment les radiateurs de l'école maternelle et primaire.

Après consultation de plusieurs entreprises, M. le Maire souhaite mandater la société Bricomarché de Saint Gemmes d'Andigné

Ainsi il demande l'autorisation, aux membres du conseil, d'engager et liquider cette dépense conformément aux dispositions de l'article L112-1 du Code Général des collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire, invite les membres du Conseil à se prononcer sur cette proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE M. le Maire à engager l'achat de cinq chauffages pour un montant de 1 395.00€ TTC

Le paiement sera affecté au budget 2016 au compte suivant :

21 312 : 1 395 euros TTC

DEL 16-11 : révision du règlement de la salle communale

M. Le Maire propose de simplifier le règlement de la salle communale en modifiant certains articles du règlement.

Il propose dans un premier temps de remplacer la caution par le versement des arrhes sans en modifier le montant.

De nommer Mmes Suzanne BOISSEAU et Marie-Annik ELUARD responsables de la salle communale, afin qu'elles puissent procéder à la remise des clefs et l'état des lieux lors des locations de celle-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres,

DECIDE de remplacer la caution par des arrhes sans en modifier le montant.

NOMME Mmes Suzanne BOISSEAU et Marie-Annick ELUARD responsables de la salle,

DEL-16-12 - Transports scolaires

Monsieur le maire propose au conseil municipal, de reconduire une aide pour la participation au transport versée aux familles, ayant un enfant scolarisé de la 6^{ième} à 16 ans,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas reconduire cette aide à partir de l'année 2016